

Arrêté portant tableau d'avancements de grade

Le Maire,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 10/03/2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2026 le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

Cadre d'emplois : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
I - DEVILLERS Benjamin	01/09/2026

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		1	1

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

NOM ET PRENOM	DATE DE PROMOTION
I - SABRAS SOPHIE	01/09/2026

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancements.

Fait à OUST-MAREST,
Le Maire,
Vincent MORAND

01 SEP. 2026

